

**LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR LE RENOUELEMENT
D'UNE CARTE D'IDENTITÉ OU PASSEPORT
SUR RDV UNIQUEMENT (05.59.21.61.31)**

PERSONNE MAJEURE (OU PERSONNE MINEURE EMANCIPIÉE)

Veillez **compléter et imprimer** la pré demande de renouvellement de carte d'identité ou de passeport via le site <https://passeport.ants.gouv.fr/>

ou

Compléter le *Cerfa 12100*02 adulte* (disponible en mairie) **en noir**

POUR UN RENOUELEMENT DE CARTE D'IDENTITÉ VEUILLEZ FOURNIR :

- La carte d'identité**
- 2 photos d'identité récentes (de moins de 6 mois)** format de 3,5 X 4,5 cm parfaitement ressemblante, de face, tête nue, le fond doit être uni, de couleur claire (bleu clair, gris clair). Protéger vos photos, pas de trombone. La bouche doit être fermée. Le blanc est interdit.
- 1 justificatif de domicile récent, original (de moins de 6 mois)** au nom et prénom du demandeur : avis d'imposition ou de non-imposition, taxe d'habitation, une facture d'électricité ou de gaz, une facture de téléphone, une attestation d'assurance logement.
- Si Majeur hébergé par un tiers : l'hébergeant** fournit une attestation d'hébergement (précisant depuis plus de 3 mois), une facture récente, la copie recto verso de sa pièce d'identité.
- Si renouvellement pour **perte** : un timbre fiscal de 25€ et un document avec photo (permis de conduire, carte vitale...) et la **déclaration de perte ou de vol** complétée.
- Si la carte d'identité est **périmée de plus de 5 ans, perdue ou pour une 1^{ère} demande** : extrait de l'acte de naissance de moins de 3 mois avec filiation en original.
Sauf si la commune de naissance est reliée à COMEDec (acte dématérialisé)
Vous pouvez le vérifier sur : [ANTS - Villes adhérentes à la dématérialisation.](#)
- Pour le passeport** : Un timbre fiscal de 86€.

Il est impératif de récupérer le titre avant les 3 mois écoulés, sinon celui-ci sera automatiquement détruit par la préfecture.